



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N° 257 du 7 octobre 2022

Traverse de Vadalle :

Les travaux de voirie de la traverse de Vadalle touchent à leur fin.

Les 18, 19 et 20 octobre la société Eurovia va réaliser les enrobés sur la chaussée de la rue de la République et les amorces des rues adjacentes, après une phase préparatoire consistant à raboter la chaussée.

Phase de Rabotage :

Les travaux vont débuter mardi 18 octobre par une phase préparatoire qui va consister à raboter la chaussée et à renforcer certaines parties de la rue.

Durant cette phase la circulation des voitures sera bloquée localement en fonction de l'avancée du rabotage. La circulation des véhicules utilitaires et poids lourds sera impossible.

Cette opération débutera vers 08h00 à l'entrée Est du village et pour aller vers Tourriers.

Phase Enrobés :

La réalisation des enrobés débutera le mercredi 19 octobre dès 08h00 à partir de l'entrée Ouest du village et pour aller vers Saint Angeau. Cette première journée devrait nous permettre une réalisation de la nouvelle chaussée jusqu'à la place de Vadalle.

Le jeudi 20 octobre, la réalisation des enrobés concernera la sortie Est du bourg de Vadalle en partant de la fin des travaux de la veille et en allant vers Saint Angeau. Les travaux reprendront dès 08h00. Durant cette phase la circulation de tous les véhicules sera bloquée. La circulation des véhicules légers sera autorisée en fin de journée.

Il est conseillé aux personnes devant utiliser leurs véhicules de les stationner en dehors de la zone de travaux. Pour les personnes, qui bénéficient d'une intervention d'un service impossible à décaler, il faut informer l'intervenant des dispositions particulières qui sont prises et lui demander d'aménager sa visite en fonction de celles-ci.

Fibre optique :

Les derniers tests de fonctionnement de la fibre sur Vadalle ont été réussis.

De ce fait les villages de Vadalle, Aussac et de la Grange seront éligibles à la fibre **mi-octobre**, le temps que les fournisseurs d'accès établissent leurs offres. Le village de Ravaud sera éligible à la **mi-novembre**.

Pour votre information nous vous communiquons au verso la fiche pratique de raccordement.

Octobre Rose :

La marche solidaire pour la lutte contre le cancer, prévue initialement le samedi 1 octobre, est reportée au samedi 15 octobre à 10h00, avec une participation de 2 €. La municipalité d'Aussac-Vadalle avec le concours du club des Aînés participe pour la deuxième année à l'opération « Octobre Rose » placée sous le contrôle de la Ligue contre le cancer de la Charente. **Nous comptons sur vous.**

Travaux réseau eau potable à Aussac :

Des travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable seront réalisés dans la rue du Chalet à Aussac. Ces travaux débuteront début novembre pour une durée de 3 semaines environ. Pendant les travaux la rue sera barrée et seuls les riverains et les services publics pourront circuler. L'accès RN 10 sera fermé.



**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

Vos événements Octobre Rose En Charente

La Municipalité
et
le Club des Aînés d'Aussac-Vadalle
vous donnent rendez-vous
devant la mairie
SAMEDI 15 OCTOBRE à 10h00
pour participer à une marche solidaire.

Un café d'accueil sera servi à tous les participants

Participation 2 €



RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO -
RACCORDEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/raccordement

www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit
hors appel

● Tout savoir sur le raccordement à la fibre

Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre chez soi. Il consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue, à proximité du bâtiment à raccorder, et la prise optique qui est alors installée l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel.

L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.

● l'abonnement à un forfait fibre auprès d'un opérateur déclenche le raccordement



1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Sur le site de Nouvelle-Aquitaine THD www.nathd.fr/eligibilite, avec son adresse postale.



2 S'ABONNER APRÈS D'UN OPÉRATEUR

C'est la condition pour être raccordé !

Choisir un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et s'abonner à un forfait fibre.

Une fois l'abonnement validé, l'installateur de l'opérateur contacte l'abonné pour programmer un rendez-vous de raccordement à domicile.



3 L'HABITATION EST RACCORDÉE AU RÉSEAU

Selon la configuration de l'habitation, le jour du rendez-vous l'intervention de raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Quand l'intervention est terminée, l'abonné signe un compte-rendu d'intervention.

Le raccordement est réalisé dans le respect des mesures de sécurité et des règles sanitaires en vigueur.



4 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il reste à brancher la Box pour bénéficier d'une connexion internet ultra rapide !



VIDÉO LE RACCORDEMENT PAS À PAS

Scanner ce QR CODE avec un smartphone pour accéder à la vidéo.

La prise en charge du raccordement



Sur le réseau public, le raccordement technique n'est pas facturé à l'usager. Si des travaux d'adduction ne sont pas nécessaires, l'usager ne paie que son abonnement.

A NOTER

Sur la propriété privée et dans la majorité des cas, le câble fibre passe par l'adduction existante du câble de téléphone cuivre.

Dependant, si des travaux à éviter (viabilisation, éclairage, gouttières à poser dans le logement par exemple), ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

Ainsi, sur le domaine privé, le propriétaire peut les faire lui-même ou les confier à une entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers ou d'éclairage de son choix.

Par ailleurs, certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service (FAS) à leurs abonnés.



Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de

